

**BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/013969**  
n°de gestion : **1996B00793**  
n°SIREN : **404 842 064 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 27/11/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GEVOLYS société anonyme

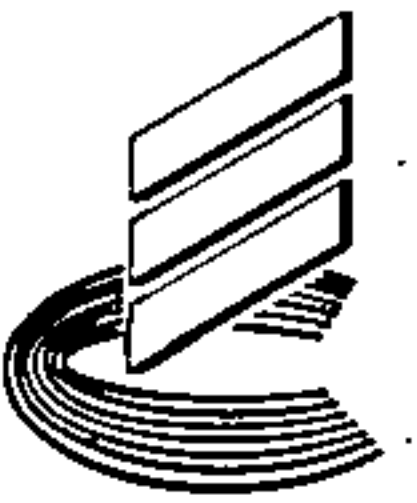
99 route d Espagne 31100 Toulouse -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**rapport du commissaire aux apports en vue de la fusion par absorption de la  
sté GESTIME par sté GEVOLYS en date du 24/11/2006 (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**apport en nature**



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 9 octobre 2006, concernant la fusion par voie d'absorption de la société sarl Gestime par la société GEVOLYS SA, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 236-10 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 09 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des rapports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre si nécessaire par la société absorbante augmentée de la prime d'émission, enfin à apprécier les avantages particuliers stipulés.

### Présentation de l'opération et description des apports

#### 1/ Présentation de l'opération

L'opération consiste en la fusion-absorption de la société GESTIME SARL par la société GEVOLYS SA avec effet rétroactif au 1 janvier 2006.

La société GEVOLYS SA sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers à compter du jour de réalisation définitive de la fusion.

Il est précisé que la société absorbante reprendra l'intégralité des engagements souscrits dans le cadre du plan de redressement de la société absorbée (jugement du Tribunal de commerce du 23 juillet 2004 annexé au protocole de fusion) et restera garante de l'ensemble des obligations ainsi souscrites.

Dans ce cadre, il est précisé que la société GEVOLYS SA s'engage à informer expressément les créanciers de sa substitution dans les obligations de la GESTIME SARL société absorbée.

L'ensemble de ces éléments et informations ont été exposés dans le cadre du protocole sus mentionné, rapport auquel vous êtes conviés de vous reporter pour plus de détails sur la présentation de l'opération.

ca

CABINET ZANI & COUDERC

christian.zani@acertis.com

michel.couderc@acertis.com

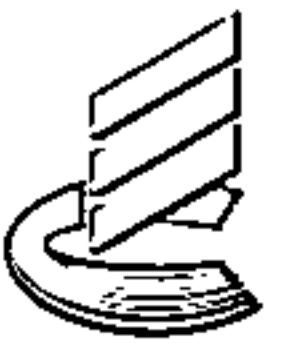
9, Village d'Entreprises • Voie l'Occitane • BP 503 • 31674 LABEGE CEDEX • Tél : 05 61 00 09 09 • Fax : 05 61 00 09 10

Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 € • RCS TOULOUSE B 421 579 046 • n° FR 31 421 579 046

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

Centre de Formation Agréé, Déclaration d'activité N° 73.31.03400.31 auprès de la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées



**2 / Nature, évaluation et rémunération des apports.**

Les actifs sont apportés à la valeur comptable conformément à l'avis CNC du 25 mars 2004, soit 237 518 €. La prise en charge du passif est effectuée à hauteur de 269 939 €. Ces valeurs sont celles relatives aux comptes arrêtés au 31 12 2005.

L'actif net apporté s'élève ainsi à la somme de - 32 421 €.

La société GEVOLYS SA étant propriétaire des 1000 parts composant le capital social de la GESTIME SARL procédera à l'annulation de ces titres moyennant la comptabilisation d'un mali de fusion égal à 43 922 € (soit la valeur de l'actif net augmenté de la valeur des titres GESTIME SARL dans les comptes de la SA GEVOLYS, soit 32421 € + 11 501 €).

**3 / Diligences et appréciation des apports**

Les apports de la société GESTIME SA ont été évalués sur la base des comptes arrêtés au 31 12 2005. Ils ont en complément fait l'objet d'une situation intermédiaire au 30 09 2006 : cette situation fait ressortir un résultat comptable de 80 142 €. Ce résultat est en nette progression par rapport à celui dégagé au 31 12 2005.

Par voie de conséquence, la situation nette de la société GESTIME SARL au 30 09 2006 s'établit à 47 722 €, contre - 32 420 € au 31 12 2005. cette dernière valeur ayant été retenue dans le protocole de fusion.

Il n'a pas été porté à ma connaissance des faits, survenus après la date d'arrêté de cette situation, de nature à remettre en cause la valeur de la situation nette obtenue au 30 09 2006.

**4 / Conclusion**

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur nette des apports s'élevant à - 32 421 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté, est au moins égal :

- à l'annulation des titres de la société GESTIME SARL dans les comptes de GEVOLYS SA assorti du mali de fusion à hauteur de 43 922 € à comptabiliser dans un compte des capitaux propres.

Je n'ai pas d'observation complémentaire à formuler.

Fait à Labège  
le 24 novembre 2006.

  
Christian ZANI